

Séance du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 18 janvier 2005, à 20 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance ordinaire les membres du conseil Jean Benoit, Roland Latreille, Claude Reid, Denis Vaudrin, Roger Levert, Madeleine Lefebvre, Pierre-Paul Messier et Jean-Noël Tessier sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Lafrance, directeur général, et M^{me} Murielle Giroux, greffière.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

Période de questions

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions:

- Entretien des patinoires
- Possibilité d'utiliser une partie de la Baie Saint-François comme patinoire l'hiver prochain

Adoption de l'ordre du jour

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance du 18 janvier 2005.

Il est

2005-01-001

Proposé par M. Denis Vaudrin
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance du 18 janvier 2005, tel que préparé, à savoir:

1. **PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2004**
5. **APPEL D'OFFRES**
 - 5.1 **Appel d'offres 2004-26**

Fourniture et livraison de pierre concassée

Carrière Dolomite (1996) inc.	256 518,68 \$
Les Carrières régionales inc.	261 898,98 \$
Sylvio Galipeau inc.	266 238,31 \$
La Compagnie Meloche inc.	275 586,96 \$

6. INVITATIONS À SOUMISSIONNER

6.1 Invitation à soumissionner 2004-GT-18

Exploitation de l'usine de filtration – Secteur Grande-Île

Les Consultants LBCD inc.	70 947,42 \$
Nouvelle technologie (TEKNO) inc.	74 191,13 \$
Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.	93 308,28 \$

6.2 Invitation à soumissionner 2004-GT-19

Services professionnels. Expert en sinistres

Gaudreau, St-Onge & Associés inc. 1^{er} rang

7. RAPPORTS

7.1 Direction générale

7.1.1 Infrastructures-Québec. Travaux d'infrastructures rues Champlain et Jacques-Cartier. Subvention additionnelle

7.2 Service des ressources humaines

7.2.1 Embauche et départ de personnel. Décembre 2004

7.2.2 Marc Hallé. Pompier à temps partiel. Démission

7.3 Service de la gestion financière et de l'informatique

7.3.1 Liste de comptes numéro 75 (chèque 28006 annulé) 2 943 888,36 \$

7.3.2 Rapport budgétaire au 31 décembre 2004. Dépôt

7.3.3 9116-5811 Québec inc. et 9135-8671 Québec inc. Alimentation du système de gicleurs automatiques. Imposition d'une taxe d'administration

7.3.4 Développement d'un projet-pilote pour le site Internet. Mandat

7.4 Service récréatif et communautaire

7.4.1 Club de VTT Les Débrouillards du Suroît. Parade du 19 février 2005. Stationnement. Circulation

7.4.2 Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield. Ministère des Transports. Expansion du service en 2005. Demande de subvention

7.5 Service de la gestion du territoire

7.5.1 Drogations mineures. Audition des personnes intéressées et réponse aux demandes

7.5.1.1 Secteur Salaberry-de-Valleyfield

7.5.1.1.1 129, rue Santoire. Lot 95-540

7.5.1.1.2 270, rue du Marché. Lot 158-65

7.5.1.2 Secteur Grande-Île

7.5.1.2.1 815, rue Levac. Lot 32-184

7.5.1.2.2 974, rue Durivage. Lots 23-11-1, 23-12 et 23-16

7.5.1.2.3 966, terrasse Jolin. Lot 35-26

7.5.2 Michel Jourdain. Rue Levac. Vente d'une partie du lot 32-259

7.5.3 Compagnie 2543-4564 Québec inc. Lot 1317. Rue Saint-Isidore. Servitude de non-construction et servitude d'utilité publique. Arpenteur-géomètre et notaire. Mandats

7.5.4 Société du Vieux Canal de Beauharnois. Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec. Demande d'aide financière additionnelle. Appui

8. DIVERS

8.1 Maire. Vacations diverses. Frais de représentations pour l'année 2005. Autorisation

8.2 Fondation des maladies du cœur du Québec. Février, mois du cœur. Proclamation

9. RÈGLEMENTS

- 9.1 Règlement d'emprunt pour décréter des travaux de pavage, de confection de bordures de rue et d'éclairage de la rue Sérénac ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux. Avis de motion
- 9.2 Règlement d'emprunt pour décréter des travaux de pavage, de confection de bordures de rue et d'éclairage de la rue Brassard ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux. Avis de motion
- 9.3 Règlement d'emprunt pour décréter des travaux de pavage, de confection de bordures de rue et d'éclairage de la rue du Ponceau ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux. Avis de motion
- 9.4 Règlement d'emprunt pour décréter des travaux de réparation de l'entrepôt à sel de la municipalité, d'agrandissement de la cafétéria et du réaménagement intérieur du 2^e étage, des vestiaires et d'une salle d'archives à l'édifice des travaux publics et de la gestion du territoire ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux. Avis de motion
- 9.5 Règlement pour amender le règlement 015 afin de décréter de nouveaux travaux et un emprunt pour pourvoir à leur réalisation ainsi qu'emprunter une somme additionnelle dans le cadre du projet des travaux de réaménagement de la jetée Nicholson et d'installations sanitaires au parc Sauvé. Avis de motion
- 9.6 Règlement pour amender le règlement 043 afin de décréter de nouveaux travaux et un emprunt pour pourvoir à leur réalisation ainsi qu'emprunter une somme additionnelle dans le cadre du projet d'installation de feux pour piétons et de réfection des feux de circulation à l'intersection des rues Victoria et Nicholson. Avis de motion
- 9.7 Règlement 001-05 pour amender le règlement 001 sur la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant les séances. Dispense de lecture et adoption
- 9.8 Règlement 056 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux. Rue des Muguets, phase I. Lecture et adoption
- 9.9 Règlement 057 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2005. Dispense de lecture et adoption
- 9.10 Règlement 058 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la municipalité. Dispense de lecture et adoption
- 9.11 Règlement 059 pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser la construction domiciliaire, les maisons de pension et la réaffectation de bâtiments à vocation industrielle, commerciale ou communautaire et pour accorder une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant en résulter (2005). Dispense de lecture et adoption
- 9.12 Règlement 060 pour adopter un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises dans les zones industrielles de la municipalité (2005). Dispense de lecture et adoption
- 9.13 Second projet de règlement 60-32 amendant le règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage. Lecture et adoption
- 9.14 Second projet de règlement 1099-63 amendant le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage. Lecture et adoption
- 9.15 Second projet de règlement 1099-64 amendant le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage. Lecture et adoption

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption du procès-verbal
de la séance du 21 décembre 2004

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2004 est déposé devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil le 13 janvier 2005;

Il est

2005-01-002

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Jean-Noël Tessier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2004, selon sa teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Appel d'offres 2004-26.
Fourniture et transport de pierre concassée

Suite à l'appel d'offres 2004-26 relatif à la fourniture et au transport de pierre concassée, pour la période du 1^{er} février 2005 au 31 décembre 2005, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil:

Carrière Dolomite (1996) inc.	256 518,68 \$
Les Carrieres régionales inc.	261 898,98 \$
Sylvio Galipeau inc.	266 238,31 \$
La Compagnie Meloche inc.	275 586,96 \$

VU le rapport daté du 12 janvier 2005 émis par le directeur du Service de la gestion du territoire;

Il est

2005-01-003

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Roland Latreille
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Carrière Dolomite (1996) inc. un contrat pour la fourniture et le transport de pierre concassée, pour la période du 1^{er} février 2005 au 31 décembre 2005, pour un montant de 256 518,68 \$, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2004-26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Invitation à soumissionner 2004-GT-18.
Exploitation de l'usine de filtration.
Secteur Grande-Île

Suite à l'invitation à soumissionner 2004-GT-18 pour l'année 2005 relative à l'exploitation de l'usine de filtration dans le secteur Grande-Île, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil:

Les Consultants LBCD inc.	70 947,42 \$
Nouvelle technologie (TEKNO) inc.	74 191,13 \$
Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.	93 308,28 \$

VU le rapport daté du 11 janvier 2005 émis par le directeur du Service de la gestion du territoire;

Il est

2005-01-004	Proposé par M. Jean Benoit Appuyé par M. Denis Vaudrin Et résolu
-------------	--

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme d'ingénieurs Les Consultants LBCD inc. un contrat pour l'exploitation de l'usine de filtration dans le secteur Grande-Île, sise au 785, avenue de Grande-Île, pour la période du 31 janvier au 1^{er} octobre 2005, pour un montant de 47 031,25, \$ taxes en sus, selon les termes et conditions énoncés à sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2004-GT-18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Invitation à soumissionner 2004-GT-19.
Services professionnels. Experts en sinistres

Suite à l'invitation à soumissionner 2004-GT-19 pour la fourniture de services professionnels d'experts en sinistres, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage:

Gaudreau St-Onge & Associés inc.	147 128,48 \$
----------------------------------	---------------

VU le rapport daté du 18 janvier 2005 émis par la coordonnatrice administrative au Service de la gestion du territoire;

Il est

2005-01-005	Proposé par M. Pierre-Paul Messier Appuyé par M ^{me} Madeleine Lefebvre Et résolu
-------------	--

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme Gaudreau St-Onge & Associés inc. un contrat pour la fourniture de services professionnels d'experts en sinistres, dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2004-GT-19, selon les taux suivants :

Pour la période du 1^{er} février 2005 au 31 janvier 2006

Traitement d'un dossier nécessitant 3 interventions et moins	200 \$
Traitement d'un dossier nécessitant 6 interventions et moins	325 \$
Traitement d'un dossier nécessitant 9 interventions et moins	500 \$

taxes en sus, pour un montant maximal de 50 000 \$;

Pour la période du 1^{er} février 2006 au 31 janvier 2007

Traitement d'un dossier nécessitant 3 interventions et moins	206 \$
Traitement d'un dossier nécessitant 6 interventions et moins	335 \$
Traitement d'un dossier nécessitant 9 interventions et moins	515 \$

taxes en sus, pour un montant maximal de 50 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Infrastructures-Québec.
Travaux d'infrastructures rues Champlain
et Jacques-Cartier. Subvention additionnelle

VU le protocole d'entente conclu en 2001 avec Infrastructures-Québec relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du programme Infrastructures-Québec pour la réalisation du projet de rénovation d'infrastructures 2001 numéro IQ-0685;

VU la correspondance datée du 10 décembre 2004 d'Infrastructures-Québec par laquelle une aide financière additionnelle de 69 541 \$ relative à un coût maximal de travaux admissibles de 104 312 \$ est accordée à la municipalité;

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport du directeur général adjoint, daté du 11 janvier 2005, recommandant au conseil municipal d'approuver l'application de l'aide financière additionnelle de 69 541 \$ au programme d'Infrastructures-Québec, sans ajout de travaux à la liste apparaissant à l'annexe B dudit protocole;

Il est

2005-01-006
Proposé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte d'appliquer l'aide financière additionnelle de 69 541 \$ accordée par Infrastructures-Québec dans le cadre des travaux de rénovation d'infrastructures au projet numéro IQ-0685, sans ajout de travaux à la liste apparaissant à l'annexe B du protocole d'entente, pour couvrir les dépassements anticipés au projet actuel;

QUE la Ville se réserve le droit d'appliquer à d'autres travaux cette aide financière additionnelle dans le cas où les travaux déjà effectués ne soient pas jugés admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Embauche et départ de personnel.
Décembre 2004

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de décembre 2004;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est

2005-01-007

Proposé par M. Jean-Noël Tessier
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 11 janvier 2005 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de décembre 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pompier à temps partiel. Service
de sécurité incendie. Démission

VU le dépôt devant ce conseil d'une lettre de démission formulée par M. Marc Hallé, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

VU le rapport daté du 10 janvier 2005 émis par la coordonnatrice en dotation et formation au Service des ressources humaines;

Il est

2005-01-008

Proposé par M. Jean Benoit
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M. Marc Hallé au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, celle-ci étant effective depuis le 23 décembre 2004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Liste de comptes numéro 75

La liste de comptes numéro 75 est déposée devant ce conseil.

Il est

2005-01-009

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Jean-Noël Tessier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 75 pour lesquels les chèques suivants ont été émis, à l'exception du chèque numéro 28 006 au montant 3 964,06 \$:

<u>Numéros de chèques</u>	<u>Montant</u>
27 781 à 27 827	2 943 888,36 \$
27 832 à 27 842	
27 844 à 27 885	
27 887 à 28 114	
28 116 à 28 132	

QUE le conseil municipal autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport budgétaire au
31 décembre 2004. Dépôt

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 31 décembre 2004 est déposé devant ce conseil.

9116-5811 Québec inc. et 9135-8671 Québec inc.
Alimentation du système de gicleurs automatiques.
Imposition d'une taxe d'administration

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport de la coordonnatrice à la comptabilité à l'unité Revenus au Service de la gestion financière et de l'informatique, daté du 7 janvier 2005, relatif à l'imposition d'une taxe d'administration pour l'alimentation du système de gicleurs automatiques de l'ancien centre d'achat K-Mart;

VU le règlement 7-72 de l'ancienne paroisse de Saint-Timothée concernant l'imposition d'une taxe d'administration aux propriétaires du centre d'achat;

Il est

2005-01-010

Proposé par M. Roland Latreille
Appuyé par M. Jean-Noël Tessier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'imposition d'une taxe d'administration de 13 646,99 \$ pour l'année 2005 aux compagnies 9116-5811 Québec inc. et 9135-8671 Québec inc. pour couvrir les frais d'entretien du réservoir pour l'alimentation du système de gicleurs automatiques de l'ancien centre d'achat K-Mart.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Développement d'un projet-pilote
pour le site Internet. Firme de consultants
en communications. Mandat

VU le dépôt devant ce conseil d'un rapport du trésorier, daté du 17 janvier 2005, recommandant l'octroi d'un mandat à une firme de consultants en communications pour la construction d'un prototype CMS pour le site Web de la municipalité;

Il est

2005-01-011

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme TELUS solutions d'affaires (une division de TELUS Communications inc.) pour la construction d'un prototype CMS pour le site Web de la municipalité,

selon son offre du 17 janvier 2005 transmise dans le cadre d'une demande de prix effectuée par la municipalité, pour un montant de 24 586,02 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Club de VTT Les Débrouillards du Suroît.
Parade du 19 février 2005.
Stationnement. Circulation

VU la demande formulée par le Club de VTT Les Débrouillards du Suroît relative à la tenue d'une parade dans les rues de la municipalité, le 19 février 2005;

VU le rapport daté du 20 décembre 2004 émis par la directrice du Service récréatif et communautaire;

Il est

2005-01-012

Proposé par M. Jean Benoit
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le Club de VTT Les Débrouillards du Suroît à tenir une parade le 19 février 2005, de 20 h à 21 h, selon le trajet énoncé dans le rapport de la directrice du Service récréatif et communautaire;

QU'afin de faciliter la tenue de cette activité, la Ville autorise la fermeture du stationnement des employés de l'hôtel de ville et celui du parc Sauvé et permette aux membres de circuler en véhicule tout-terrain sur la rue Nicholson, entre le stationnement du parc Sauvé et celui de l'hôtel de ville, entre 17 h et 1 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield.
Ministère des Transports du Québec.
Expansion du service en 2005.
Demande de subvention

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield reçoit déjà une subvention du ministère des Transports du Québec dans le cadre de l'opération annuelle du transport en commun par taxi pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield d'étendre le service en commun de personnes par taxi sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Ville;

VU le rapport daté du 10 janvier 2005 émis par la directrice du Service récréatif et communautaire;

Il est

2005-01-013

Proposé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield confirme son intention de procéder par règlement à l'expansion du service de transport en commun de personnes par taxi dans les secteurs Saint-Timothée et Grande-Île;

QUE la Ville demande au ministère des Transport du Québec une subvention relative à l'expansion du service de transport en commun par taxi dans les secteurs Saint-Timothée et Grande-Île;

QUE la Ville autorise le ministère des Transports du Québec à verser ladite subvention directement à la Corporation du Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield;

QUE la directrice du Service récréatif et communautaire soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dérogation mineure. 129, rue Santoire.
Secteur Salaberry-de-Valleyfield.
Lot 95-540

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Raymond Largess a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 95-540 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2005-01-014
Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Roland Latreille
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 95-540 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Raymond Largess, concernant l'immeuble sis au 129, rue Santoire, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge avant de 2,67 mètres, alors que le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 3,6 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dérogation mineure. 270, rue du Marché.
Secteur Salaberry-de-Valleyfield.
Lot 158-65

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Sylvie Brossoit a formulé, pour et au nom de la succession Agathe Jolicoeur, une demande de dérogation mineure pour le lot 158-65

du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2005-01-015

Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 158-65 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M^{me} Sylvie Brossoit, pour et au nom de la succession Agathe Jolicoeur, concernant l'immeuble sis au 270, rue du Marché, secteur Salaberry-de-Valleyfield, autorisant l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge latérale gauche de 0,73 mètre, alors que le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage prescrit une marge latérale minimale de 0,9 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dérogation mineure. 815, rue Levac.
Secteur Grande-Île. Lot 32-184

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Michel Jourdain a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 32-184 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2005-01-016

Proposé par M. Jean Benoit
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 32-184 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Michel Jourdain, concernant l'immeuble sis au 815, rue Levac, secteur Grande-Île, autorisant l'agrandissement d'un bâtiment principal avec une marge latérale droite de 1,5 mètre, alors que le règlement 159-1989 de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île concernant le zonage prescrit une marge latérale minimale de 1,8 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dérogation mineure. 974, rue Durivage.
Secteur Grande-Île. Lots 23-11-1, 23-12 et 23-16

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Serge Beaudoin a formulé une demande de dérogation mineure pour les lots 23-11-1, 23-12 et 23-16 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2005-01-017
Proposé par M. Jean Benoit
Appuyé par M. Denis Vaudrin
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour les lots 23-11-1, 23-12 et 23-16 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Serge Beaudoin, concernant l'immeuble sis au 974, rue Durivage, secteur Grande-Île, autorisant l'implantation d'un bâtiment principal existant avec une marge avant de 7,04 mètres, alors que le règlement 159-1989 de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 7,5 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dérogation mineure. 966, terrasse Jolin.
Secteur Grande-Île. Lot 35-26

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Denis Beaudry a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 35-26 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois;

VU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est

2005-01-018
Proposé par M. Jean Benoit
Appuyé par M. Roland Latreille
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 35-26 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par M. Denis Beaudry, concernant l'immeuble sis au 966, terrasse Jolin, secteur Grande-Île, autorisant l'implantation d'un

bâtiment principal existant avec une marge avant de 4,13 mètres, alors que le règlement 159-1989 de l'ancienne Municipalité de la Grande-Île concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 7,5 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Jourdain.
Rue Levac.
Vente d'une partie du lot 32-259

VU la demande d'acquisition d'une partie du lot 32-259 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé rue Levac, formulée par M. Michel Jourdain;

VU le rapport daté du 13 décembre 2004 émis par l'urbaniste au Service de la gestion du territoire;

Il est

2005-01-019

Proposé par M. Jean Benoit
Appuyé par M. Jean-Noël Tessier
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de vendre à M. Michel Jourdain une partie du lot 32-259 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé rue Levac et ayant une superficie approximative de 97,9 mètres carrés, pour un montant de 3 361,89 \$, taxes en sus;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par l'acquéreur;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente relatif à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Compagnie 2543-4564 Québec inc.
Rue Saint-Isidore. Lot 1317.
Servitude d'utilité publique et
servitude de non-construction.
Firme d'arpenteurs-géomètres et notaire.
Mandats

VU la construction de nouvelles unités de logement sur le lot 1317 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, situé à l'intersection des rues Saint-Isidore et May;

VU l'implantation par la municipalité d'un égout unitaire sur ce terrain vers 1935;

VU le rapport daté du 17 décembre 2004 émis par l'urbaniste au Service de la gestion du territoire recommandant au conseil municipal de procéder à l'acquisition d'une servitude d'utilité publique et d'une servitude de non-construction sur le lot précité;

Il est

2005-01-020

Proposé par M. Denis Vaudrin
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield acquière gratuitement de la compagnie 2543-4564 Québec inc., propriétaire du lot 1317 du cadastre officiel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, situé rue Saint-Isidore, une servitude d'utilité publique et une servitude de non-construction;

QUE la Ville retienne les services professionnels de la firme d'arpenteurs-géomètres Caza, Lemieux SENC pour la réalisation d'une description technique;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente à intervenir devant M^e Jean Michel Philie, notaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Société du Vieux Canal de Beauharnois.
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec.
Demande d'aide financière additionnelle.
Résolution d'appui

ATTENDU QUE la Société du Vieux Canal de Beauharnois compte présenter une demande d'aide financière additionnelle dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec;

Il est

2005-01-021

Proposé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Appuyé par M. Denis Vaudrin
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield appuie la Société du Vieux Canal de Beauharnois dans sa demande d'aide financière additionnelle auprès du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire. Vacations diverses 2005.
Frais de représentations. Autorisation

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001);

Il est

2005-01-022

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire de la municipalité à effectuer des dépenses de déplacement et de représentation lors de ses

vacations auprès de diverses instances gouvernementales, d'organismes à vocation municipale et lors de réunions de promotion de la Ville, pour l'année 2005;

QUE les dépenses afférentes à ces vacances soient assumées par la municipalité jusqu'à concurrence d'un montant initial de 10 000 \$ sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fondation des maladies du cœur du Québec.
Février, mois du cœur. Proclamation

Il est

2005-01-023

Proposé par M. Jean-Noël Tessier
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield proclame le mois de février « *Mois du cœur* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement d'emprunt pour décréter
des travaux de pavage, de confection
de bordures de rue et d'éclairage sur
la rue Sérénac. Avis de motion

A-2005-01-001

Avis est donné par M. le conseiller Roger Levert qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour décréter des travaux de pavage, de confection de bordures de rue et d'éclairage sur la rue Sérénac ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

Règlement d'emprunt pour décréter
des travaux de pavage, de confection
de bordures de rue et d'éclairage sur la
rue Brassard. Avis de motion

A-2005-01-002

Avis est donné par M. le conseiller Roger Levert qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour décréter des travaux de pavage, de confection de bordures de rue et d'éclairage sur la rue Brassard ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

Règlement d'emprunt pour décréter
des travaux de pavage, de confection de
bordures de rue et d'éclairage sur la rue
du Ponceau. Avis de motion

A-2005-01-003

Avis est donné par M. le conseiller Jean-Noël Tessier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour décréter des travaux de pavage, de confection de bordures de rue et d'éclairage sur la rue du Ponceau ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

Règlement d'emprunt pour décréter des
travaux de réparation de l'entrepôt à sel de la
municipalité et de réaménagement de l'édifice
des travaux publics et de la gestion du territoire.
Avis de motion

A-2005-01-004

Avis est donné par M. le conseiller Denis Vaudrin qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour décréter des travaux de réparation de l'entrepôt à sel de la municipalité et de réaménagement de l'édifice des travaux publics et de la gestion du territoire ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

Règlement pour amender le règlement 015
afin de décréter de nouveaux travaux et un emprunt
pour pourvoir à leur réalisation ainsi qu'emprunter
une somme additionnelle dans le cadre du projet des
travaux de réaménagement de la jetée Nicholson
et d'installations sanitaires au parc Sauvé.
Avis de motion

A-2005-01-005

Avis est donné par M^{me} la conseillère Madeleine Lefebvre qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour amender le règlement 015 afin de décréter de nouveaux travaux et un emprunt pour pourvoir à leur réalisation ainsi qu'emprunter une somme additionnelle dans le cadre du projet des travaux de réaménagement de la jetée Nicholson et d'installations sanitaires au parc Sauvé.

Règlement pour amender le règlement 043
afin de décréter de nouveaux travaux et un
emprunt pour pourvoir à leur réalisation ainsi
qu'emprunter une somme additionnelle dans le
cadre du projet d'installation de feux pour piétons
et de réfection des feux de circulation à l'intersection
des rues Victoria et Nicholson. Avis de motion

A-2005-01-006

Avis est donné par M^{me} la conseillère Madeleine Lefebvre qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour amender le règlement 043 afin de décréter de nouveaux travaux et un emprunt pour pourvoir à

leur réalisation ainsi qu'emprunter une somme additionnelle dans le cadre du projet d'installation de feux pour piétons et de réfection des feux de circulation à l'intersection des rues Victoria et Nicholson.

Règlement 001-05 pour amender le règlement 001 sur la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant les séances. Adoption

VU la demande de dispense de lecture du règlement 001-05 faite en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2005-01-024

Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le règlement 001-05 pour amender le règlement 001 sur la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant les séances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement 056 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux. Rue des Muguets, phase I. Lecture et adoption

La greffière procède à la lecture du règlement 056.

Il est

2005-01-025

Proposé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Appuyé par M. Roland Latreille
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le règlement 056 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'équipements municipaux pour la phase I du projet de développement résidentiel de la rue des Muguets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement 057 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2005. Adoption

VU la demande de dispense de lecture du règlement 057 faite en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2005-01-026
Proposé par M. Claude Reid
Appuyé par M. Jean-Noël Tessier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le règlement 057 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement 058 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la municipalité. Adoption

VU la demande de dispense de lecture du règlement 058 faite en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2005-01-027
Proposé par M. Roger Levert
Appuyé par M. Pierre-Paul Messier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le règlement 058 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement 059 pour adopter un programme de revitalisation (2005). Adoption

VU la demande de dispense de lecture du règlement 059 faite en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2005-01-028
Proposé par M. Denis Vaudrin
Appuyé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le règlement 059 pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser la construction domiciliaire, les maisons de pension et la réaffectation de bâtiments à vocation

industrielle, commerciale ou communautaire et pour accorder une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant en résulter (2005).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement 060 pour adopter un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises dans les zones industrielles de la municipalité (2005).
Adoption

VU la demande de dispense de lecture du règlement 060 faite en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2005-01-029

Proposé par M. Pierre-Paul Messier
Appuyé par M. Claude Reid
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le règlement 060 pour adopter un programme d'incitatifs fiscaux favorisant l'implantation et le développement d'entreprises dans les zones industrielles de la municipalité (2005).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Second projet de règlement 60-32 amendant le règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage. Lecture et adoption

La greffière procède à la lecture du second projet de règlement 60-32.

Il est

2005-01-030

Proposé par M. Roland Latreille
Appuyé par M. Jean-Noël Tessier
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le second projet de règlement 60-32 amendant le règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de modifier certaines dispositions relatives aux entrées charretières et accès aux terrains, aux aires de stationnement et aux marges avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Second projet de règlement 1099-63
amendant le règlement 1099 de l'ancienne
Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant
le zonage. Lecture et adoption

La greffière procède à la lecture du second projet de règlement 1099-63.

Il est

2005-01-031

Proposé par M^{me} Madeleine Lefebvre
Appuyé par M. Roger Levert
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le second projet de règlement 1099-63 amendant le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier la grille des normes de la zone commerciale C-406.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Second projet de règlement 1099-64
amendant le règlement 1099 de l'ancienne
Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant
le zonage. Lecture et adoption

La greffière procède à la lecture du second projet de règlement 1099-64.

Il est

2005-01-032

Proposé par M. Denis Vaudrin
Appuyé par M. Jean Benoit
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le second projet de règlement 1099-64 amendant le règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone commerciale C-430.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Trois (3) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les points suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Accessibilité aux rapports budgétaires
- Règlement d'emprunt 015. Ajout de travaux
- Musée des Deux-Rives. Invitation pour le 26 janvier. Archéologue

Levée de l'assemblée

À 21 h 40, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est

2005-01-033

Proposé par M. Roland Latreille

Appuyé par M. Roger Levert

Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève sa séance du 18 janvier 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Denis Lapointe, maire

Murielle Giroux, greffière